

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE

05 Juillet 2024

CIRCULATION Et STATIONNEMENT

Avenue de la Paix

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
et notamment ses articles L 2 213-1 et suivants,

VU la demande de travaux Avenue de la Paix, qui sera réalisée
par l'entreprise GUINOT TP rue Henri Darcy 58300 DECIZE,

CONSIDERANT que cette opération ne peut se réaliser,
sans modification des dispositions actuelles du stationnement et
de la circulation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité
publique,

A R R E T E

ARTICLE 01 : Du mardi 9 juillet 2024 au mercredi 10 juillet 2024, l'entreprise GUINOT TP est autorisée à barrer l'Avenue de la Paix depuis le Rond Point, devant la pharmacie St Laurent à l'angle de la rue du Générale Binot, à la rue Schweitzer, pour les besoins de travaux sur le réseau GAZ. La circulation sera interdite durant les travaux sauf aux riverains.

ARTICLE 02 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise GUINOT TP par la rue du Colonel Rabier.

ARTICLE 03 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules le temps des travaux.

ARTICLE 04 : La circulation pourra être rétablie, dès l'achèvement des travaux.

ARTICLE 05 : Les droits des tiers demeureront préservés.

ARTICLE 06 : L'entreprise GUINOT TP NIEVRE mettra en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et devra en assurer la surveillance, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 07 : Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Gendarmerie, Madame la Directrice des Services Généraux Municipaux, Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE CINQ JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué à la sécurité
Michel RENAUD

